



Formulaire d'adhésion

Je déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance de la charte d'engagement (ci-jointe) et du règlement intérieur de l'association disponible sur le site arcenciel-78.fr,
- être à jour de mon agrément en tant qu'assistant(e) maternel(le) agréé(e).

Dans le cadre des activités de l'association, je suis susceptible d'être photographié(e) ou filmé(e). En signant mon adhésion, j'autorise Arc en ciel 78 à utiliser ces prises de vue sur tout support de communication visuelle, et notamment l'illustration d'articles dans la presse locale, de panneaux d'affichage de l'association ou de présentation de la profession.

Pour cette nouvelle saison (septembre 2023 à août 2024), je soussignée :

Nom:	Prénom :
Adresse	
E-mail :	Téléphone :
······································	
Je souhaite: Renouveler mon adhésion Adhérer « Les informations recueillies ci-dessus sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique pour le secrétaria de l'association ainsi que pour la mise à jour des coordonnées des adhérents sur le site de l'association à destination des parents à la recherch d'un mode de garde pour leur enfant. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droi d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations vou concernant, prendre contact avec l'association ».	
Je commande une veste de l'association à 27 € ☐ Je règle ma cotisation annuelle s'élevant à 35 € ☐	
Règlement par : Espèces O Chèque O	
Fait à Vélizy-Villacoublay, le / / 2023	Signature de l'adhérente : Précédé de la mention « <i>Lu et approuvé</i>





Charte d'engagement

L'association **Arc en ciel 78** a signé une convention avec la municipalité afin de bénéficier d'un prêt de salles et s'est engagée à ce que les adhérentes pratiquent les tarifs permettant aux parents employeurs de percevoir l'allocation PAJEmploi.

L'adhésion auprès de l'association vous permet :

- d'être informée sur le métier d'assistante maternelle, les nouvelles lois et décisions gouvernementales ;
- de vous aider pour l'élaboration de vos contrats (via Top assmat), de vos déclarations fiscales ainsi que la compréhension de notre convention collective ;
- d'être conseillée, écoutée et de répondre à vos questions diverses ;
- de rencontrer des collègues afin d'échanger sur la profession et ne pas être isolée ;
- de bénéficier d'activités, animations et réunions organisées par l'association pour les enfants accueillis par les adhérentes, <u>pour lesquelles vous vous engagez à participer à</u> :
 - au moins une fois/mois (salles d'activités et/ou motricité),
 - au moins un temps fort proposé sur l'année,
 - au moins deux réunions «adhérentes» proposées en soirée.
- de bénéficier d'un accès sur notre site <u>arcenciel-78.fr</u> (réservé aux adhérentes) pour consulter les informations de l'association; les annonces des parents en recherche d'un mode d'accueil; de mettre ses disponibilités à jour et mise à disposition des parents.

Sylvie Jeanbon

Présidente - Arc-en-ciel 78